

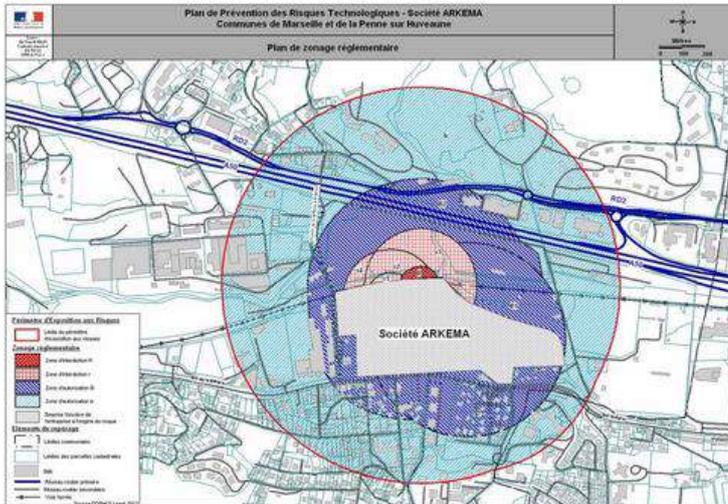


Fiche n° 3 : augmentation des risques

27/04/2024



La probabilité d'accident industriel, routier, d'inondation ou de glissement de terrain, d'incendies ou même d'explosion est réelle. Elle serait fortement augmentée en cas de réalisation du projet et viendraient s'ajouter aux risques liés aux activités d'ARKEMA, qui, rappelons-le, est une usine classée Seveso, seuil haut, la seule de Marseille.



Risque d'accident industriel

Dans un compte rendu, « Stéphane RABIA précise que **le nouvel équipement n'implique aucune augmentation des risques** actuellement identifiés sur le site de Saint-Menet. »

La DREAL demande une étude pour « **évaluer l'éventuel impact du projet HEC de DALKIA sur le PPRT ARKEMA en cas d'accident majeur potentiel, et également sur les installations ARKEMA (effets dominos).** »

Risque d'accident routier



- 1 : Vente et la livraison de terre et pavés de rue, la location de camions et d'engins de chantier, décharge pour déchets inertes (gravats, tuiles, enrobés...). – entre 20 et 30 camions
- 2 : Centre de tri, 20 semi-remorques sortants, mais il faut les compter à vide, en entrant, donc 40 PL + 350 véhicules plus petits, d'un poids de charge moyen de 700 kg, entrants chargés, sortants vides
- 3 : Achat vente diffusion distribution et courtage en gros demi gros détail import-export de tous produits manufacturés
- 4 : Les solvants, le brome, l'huile de ricin et les produits finis (sous forme solide) sont acheminés par voie routière. Ces citernes empruntent l'autoroute A50 en provenance d'Aubagne et rejoignent le site industriel par l'échangeur de la Bastidonne et par la RD8n et vice versa.
- 5 : Entreprise de Travaux Publics, générant de nombreux allers-retours d'engins et de camions de chantier
- 6 : entreprise mitoyenne d'ARKEMA, apparaissant comme fermée depuis 2021 sur les sites officiels, à l'origine des montagnes de terre visibles de l'A50 et du bs de la Millière : combien de PL, entrants et sortants – dans quels buts ?

Le nombre de camions supplémentaires appelés à circuler est annoncé comme minime. Il a été sujet à de nombreuses fluctuations et devant la réalité des mauvais calculs que nous avons prouvés, DALKIA a revu sa quantité de CSR entrant, passant de 45000 tonnes annuelles à 38 ou 40000. Mais les CSR ne sont pas les seules matières à utiliser la route : DALKIA ferait entrer des camions de produits chimiques liés aux traitements des fumées (bicarbonate de soude, ammoniac, charbon actif) et devra les stocker.

De plus, des camions supplémentaires devront sortir du site, pour évacuer les 4000 tonnes de mâchefers annoncés par DALKIA (plus de 5300 tonnes si on prend les chiffres au kilo par tonne fournis par SUEZ) et 1000 tonnes de cendres (plus de 2000 tonnes selon SUEZ), produits dangereux

« **La DREAL a demandé à Dalkia d'écartier ce type de solution** [l'entrée des véhicules par celle d'ARKEMA] **pour le projet, en raison des risques que cela engendre.** »

Risques d'incendies



De multiples incendies se sont déclarés dans des entrepôts, des usines de fabrication de CSR ou même des chaufferies existantes, y compris dans la région (cimentiers) : 22 incendies liés aux CSR de 2014 à 2023, d'après le site gouvernemental du retour d'expérience des accidents industriels :

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident> .

Exemples :

« **La localisation des premières flammes, un échauffement ou une étincelle au niveau du broyeur pourrait avoir provoqué le départ d'une braise vers le silo CSR. Son contenu se serait consumé lentement avant de s'enflammer.** » / « **Le feu couvant est lié à**

l'auto-échauffement des CSR. »

Risque d'explosion



Dans le Compte rendu Mairie 11°/12° : « ... on peut rapprocher Huveaune énergie circulaire des **chaufferies biomasse de catégorie B.** » ou : « si le gisement se tarit [de CSR], **la chaudière pourra fonctionner avec du bois ou de la biomasse, le temps de finir son exploitation.** »

Mort d'un ouvrier, le 29/09/2023, lors d'une explosion dans une chaufferie biomasse d'Aix en Provence.

<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/5631731479029/un-mort-apres-l-explosion-d-une-chaudiere-a-la-chaufferie-a-bois-d-aix>

Commission de suivi de site - Seche Eco-Industries Mercredi 14 octobre 2020

https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:7ca7627b-96b9-4e23-a8eb-f1c004ec3ff8/?x_api_client_id=adobe_com&x_api_client_location=pdf_to_word&viewer%21megaVerb=group-discover&uri=urn%3Aaaid%3Aasc%3AEU%3A7ca7627b-96b9-4e23-a8eb-f1c004ec3ff8

« M. Leralle explique que la zone fixée à 200 mètres est liée à la surpression déterminée de 20 millibars qui concernerait un éclatement des vitres, mais que **les effets létaux restent à l'intérieur du site.** »

M. Rospars ajoute qu'il faut distinguer deux éléments: les **effets missiles dus à des ondes de surpression mécanique** qui entraîneraient des effets sur le corps humain, et l'éclatement mécanique des ballons qui entraînerait plutôt **des projections de morceaux dans une limite inconnue.** »

Risques naturels

La zone de l'implantation éventuelle du projet de DALKIA est située dans une zone à risque inondation classée **EXISTANT** par GEODERIS et à risque de mouvement de terrain classé **IMPORTANT**